Publié le 07/02/2025

5'L0~

ID: 071-257102582-20250206-DS25_007_FNCCR-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE

des décisions du Président du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) En date du 30 janvier 2025

DS25-007 Adhésion à l'option Eclairage Public auprès de la FNCCR

Vu l'adhésion du SYDESL auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédant Régie (FNCCR),

Vu les statuts du SYDESL, notamment l'article 4.6 « Compétence optionnelle : Eclairage Public », Vu la délibération n° CS 20-035 12° du 16 octobre 2020 délégant pouvoir du Comité au Président, Considérant le souhait du SYDESL d'adhérer à l'option « Eclairage Public » de la FNCCR, Considérant la cotisation de 5 360 euros pour l'adhésion à cette option.

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u> D'adhérer à l'option « Eclairage Public » de la FNCCR pour une cotisation annuelle de 5 360€.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

X COUNTY

Jean SAINSON